

# DOSSIER SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 27 SEPTEMBRE 2016

## 5 – Annexes

### 5e - Périmètre à l'intérieur duquel s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir

PLU arrêté par délibération du 15 décembre 2015

Enquête publique réalisée du 17 mai 2016 au 17 juin 2016

PLU approuvé par délibération du .....



**BAGNEUX**

**Plan Local d'Urbanisme**

**Bagneux**

  
**Vallée Sud**  
Grand Paris

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE : 2008    CCNSEIL n° 01 - 2008

### SERVICE EMETTEUR : AMENAGEMENT URBAIN

57, avenue Henri-Ravera  
92220 Bagneux  
Téléphone 01.42.31.60.00  
Télécopie 01.42.31.60.01  
www.bagneux.fr

#### SECRETARIAT GENERAL

Nombre de membres	:	
Composant le conseil	:	39
Présents	:	26
Représentés	:	09
Absents	:	04
Votes pour	:	35
Votes contre	:	
Abstentions	:	
NPPV	:	

#### OBJET : INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR

Institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2008 - 20 h 30

L'an deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 9 janvier 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame AMIABLE Marie-Hélène, Députée-Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

AMIABLE Marie-Hélène  
FISCHER Christian  
FAIVRE Bernard  
COMBES Josyane  
COLLET Guy  
RAVERA Jan Luc  
PAUTRAT Michel  
MENSAH Christian  
POTVIN Catherine  
BOUDJENAH Gatiene  
BOZON Yves  
JIBARD Nicole  
LEJEUNE DENOT Josette  
DIEDHIOU Mamadou  
BUNEL Gérard  
NOC Francine

BESSON Jean Marc  
PAYEN François  
BOUDJENAH Yasmine  
CALICE Jean Max  
CESTOR Philippe  
LEMETAYER Yvonne  
BONNEAU Martine  
NAPOLEONE Frédéric  
JAFFREZIC Stéphane  
SUEUR Olivier

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame ATLAN par Monsieur PAUTRAT – Madame NUNES par Monsieur RAVERA – Monsieur AUBLIVE par Monsieur BOZON – Madame JAMBU par Monsieur FISCHER – Madame MONTEIL par Madame COMBES – Madame M'BAYE par Madame POTVIN – Madame DONIGUIAN par Madame BONNEAU – Monsieur DAHAN par Monsieur SUEUR – Madame MANCEAUX par Madame LEMETAYER

**ETAIENT ABSENTS :** Monsieur TCHICAYA – Madame NESSIBE – Monsieur EYANA-YANA – Monsieur BARBEAU

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du code précité, à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil.

Pour la présente séance Monsieur FISCHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## CONSEIL N°1/2008-2

### AMENAGEMENT URBAIN

#### INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR

- INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2005-1527 du 8 Décembre 2005 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 Février 2007,

VU le décret n°2007-18 du 5 JANVIER 2007,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.421-27,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la protection du patrimoine et de pouvoir, lorsque cela s'avère nécessaire et justifié, s'opposer à la démolition d'un élément de patrimoine remarquable, ou de n'autoriser la démolition que sous réserve de l'observation de conditions spéciales,

**ATTENDU** qu'en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme, il convient que le Conseil Municipal délibère pour instituer le permis de démolir de tout ou partie d'une construction située sur le territoire de la commune,

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**ARTICLE UNIQUE : DECIDE** d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et après lecture les membres présents ont signé.**

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services



  
JP CONAN